

Jean-Jacques Rousseau

RECONNOISSANCE de la Remise des Manuscrits de Musique

in *Collection complète des oeuvres*, Genève, 1780-1789, vol. 15, in-4°

édition en ligne www.rousseauonline.ch

version du 2 juillet 2023

<https://www.rousseauonline.ch/Text/reconnaissance-de-la-remise-des-manuscrits-de-musique.php>



[JEAN JACQUES ROUSSEAU]

RECONNOISSANCE
*de la Remise des Manuscrits de
Musique
que les Editeurs du Supplément
ont été priés d'y insérer.*

[10 avril 1781 == Du Peyrou/Moultou 1780-89 quarto édition, t.
XV, pp. 616-617.]

[616]

RECONNOISSANCE
de la remise
des Manuscrits
de musique
que les Editeurs
du Supplément ont été priés
d'y insérer.

Nous Jérôme-Frédéric Bignon, conseiller d'Etat, bibliothécaire du Roi, reconnaissons que Monsieur Benoit ancien contrôleur des domaines & bois de Toulouse, nous a remis ce-jourd'hui un volume de 601 pages *in-4°* couvert en bazanne verte, lequel, suivant l'attestation étant en tête d'icelui, lignée de M M. le marquis de Gérardin, brigadier des armées du Roi, Barbier de Neuville, Olivier de Corancez, Caillot pensionnaire du Roi, de Sauvigny chevalier le l'Ordre royal & militaire de St. Louis, censeur royal, Lebegue de Presle, docteur en médecine, censeur royal, le comte de Belloy, officier aux Gardes-françoises, Deleyre, secrétaire de S. A. R. l'Infant duc de Parme, & le comte Duprat, lieutenant-colonel du régiment d'Orléans, contient tous les manuscrits originaux de la musique de *J. J. Rousseau*

, trouvés après sa mort, & une table d'iceux

[617] afin d'en faciliter la comparaison avec les morceaux gravés, lequel volume nous avons sur le champ au desir dudit Sieur Benoit, fait estampiller & de suite déposer aux manuscrits de la bibliothèque du Roi, pour y être gardé à toujours & communiqué au Public, ainsi qu'il en est usé pour les livres appartenants à sa Majesté. Fait à l'hôtel de ladite bibliothèque, à Paris ce 10 Avril 1781.

Signé BIGNON.

COPIE de l'attestation mise à la tête des Manuscrits.

Ces manuscrits originaux sont tous écrits de la main de M. *Rousseau* & les mêmes que l'on voyoit chez lui sur son Clavecin. Comme il pourroit peut-être rester quelques doutes là-dessus, M. Benoit ancien contrôleur des domaines & bois de Toulouse, qui a fait graver la plus grande partie de ces morceaux de musique, a réclamé l'attestation des personnes, ci-après; en conséquence il a prié M M. &c. &c. de certifier que les manuscrits composant ce Recueil sont les mêmes que ceux qu'ils ont toujours vus chez M. *Rousseau* écrits de sa main; que certains morceaux ont été composés pour eux ou à leur priere: ce qu'ils ont certifié véritable, & ont signé la présente attestation avec ledit Sieur Benoit dépositaire des-dits manuscrits qu'il a remis ce jourd'hui à la bibliothèque du Roi, pour remplir la tâche qu'il s'étoit imposée par attachement pour l'Auteur. Fait à Paris ce 10 Avril 1781.

Signé GÉRARDIN. &c.&c.

FIN.